

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 janvier 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2015

N°2015-01-08

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62  
Conseillers votants : 49  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2015 et le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint Médard de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. MEURAILLON André - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, Mme GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, Mme PARIS Nicole, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard, M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme GENDRINEAU Laurence, M. HILAIRET Joël, M. DUBROCA Alain.

Pouvoir :

Mme SOULARD Annick (Brossac) a donné pouvoir à M. MAUDET Didier (Brossac), M. MONTENON Thierry (Pérignac) a donné pouvoir à Mme EDELY Françoise (Pérignac).

**N°8 - Objet : Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée  
(programme FDAC) – année 2015.****Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de la voirie et du service aux communes

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, le programme de voirie 2015 prendrait en compte les communes suivantes :

Communes	Montant HT	Communes	Montant HT
Aubeville	13 359,68 €	Oriolles	20 577,27 €
Barret	34 038,90 €	Pérignac	67 980,15 €
Bors de Baignes	17 241,00 €	Saint-Bonnet	25 699,28 €
Brie sous Barbezieux	6 092,10 €	Saint-Félix	36 667,05 €
Chantillac	11 528,48 €	Saint-Léger	11 951,10 €
Chillac	1 913,10 €	Saint-Vallier	18 374,48 €
Condéon	38 349,57 €	Salles de Barbezieux	14 707,61 €
Cressac Saint-Genis	14 374,76 €	Sauvignac	4 593,59 €
Lachaise	7 441,35 €	Le Tâtre	21 996,71 €
Lagarde sur le Né	3 681,30 €	Touvérac	6 200,25 €
Lamérac	6 801,90 €	Vignolles	16 423,05 €
Montchaude	38 943,14 €		
		<b>TOTAL HT TRAVAUX PREVISIONNELS</b>	<b>438 935,82 €</b>
		<b>MONTANT FDAC</b>	<b>110 799,92 €</b>

Une convention de mandat sera signée avec la commune.

Le programme de travaux prévisionnel s'élèverait à 438 935.82 € H. T. pour un montant de FDAC de 110 799.92 €.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte le programme de travaux proposé ;
- autorise Monsieur le Président à signer les bons de commande ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à l'application de la présente décision.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : 02/02/2015  
 Publié ou notifié le : 04/02/2015  
 Touvérac, le 04/02/2015

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 02 février 2015  
 Le Président,  
 Jacques CHABOT.

